

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 septembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06  
VOTANTS : 29

**PRÉSENTS** : MM. BUF Jean-Michel et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUMEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme GUILLAUMEUX Maryse*), Mme MOREAU Valérie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*) et M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. RICARD Jean-François*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : M. COLIN Arnaud et Mme FAURY Marion.

**OBJET** : *Convention d'exploitation du poste de refoulement de LA CHEVALLERAIIS par la Commune de BLAIN*

N° 2022 / 09 / 09

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Aménagement du Territoire du 07/09/2022 ;*

*Vu la note de synthèse et le projet de convention adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :*

- **ADOpte** les termes de la convention d'exploitation du poste de refoulement de LA CHEVALLERAIIS et du poste annexe de la Hamonais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Extrait certifié conforme,

Fait à Blain le 30 septembre 2022,

Le Maire,

Jean-Michel BUF

Les Secrétaires de séances,

Arnaud COLIN

Marion FAURY



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le
- la publication sur le site Internet de la Ville de Blain le 04 OCT. 2022